

Traitement contre les chenilles processionnaires

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Bouches du Rhône va mettre en oeuvre à partir du lundi 1er décembre 2014 un traitement par hélicoptère destiné à limiter les populations de chenilles processionnaires.

Publié le lundi 01 décembre 2014

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Bouches-du-Rhône va mettre en oeuvre un traitement par hélicoptère destiné à limiter les populations de chenilles processionnaires du pin, ravageur très urticant et relativement dangereux pour les hommes et certains animaux (chiens, chats, chevaux, etc.) sur notre commune.

Pour réaliser l'épandage, un hélicoptère sera amené à survoler à très basse altitude les boisements visés.

Ce traitement ne génère aucun risque pour la santé humaine et pour l'environnement. Il est agréé par l'autorité préfectorale.

Compte tenu des conditions météorologiques, l'épandage ne se fera pas avant jeudi 4 décembre 2014.



MAIRIE DE FOS-SUR-MER
AVENUE RENÉ CASSIN BP 5
13771 FOS-SUR-MER CEDEX
TEL.: 04 24 47 70 00

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

<https://www.fosurmer.fr/commun/actualites-109/traitement-contre-les-chenilles-processionnaires-1228.html?cHash=49258b3315083ccd87da50ccc12a8695>

✓ OK, tout accepter

Personnaliser